

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

17 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE D'AJOURNEMENT** de la séance ordinaire du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 3 MAI 2017, à 18 h (6 h pm)**, ajournée au **MERCREDI 17 MAI 2017, à 18 h (6 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines
et matérielles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h.

05-17-148A

Ouverture de la séance ordinaire publique du 3 mai 2017, ajournée au 17 mai 2017 à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

05-17-149A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

05-17-150A **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi des prêts.**

Considérant les trois demandes déposées au Fonds local d'investissement (FLI);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue n'autorise pas le prêt FLI 2016-06 pour un montant de 21 000 \$, suivant le risque élevé du projet;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accorde un prêt au dossier FLI 2017-12 pour un montant de 62 500 \$ (FLI régulier) et 25 000 \$ (FLI relève) au dossier FLI 2017-13, ces deux prêts étant consentis pour un terme de 12 ans.

En date du 17 mai 2017, la disponibilité du FLI est de 769 385,34 \$ et celle du FLS de 269 978,16 \$.

Information **Gestion des cours d'eau – Rôles et responsabilités de la MRC de Témiscamingue.**

Les membres du CA prennent acte du document déposé (version préliminaire) sur la gestion des cours d'eau, compétence exclusive sur tous les cours d'eau, détenue par la MRC, sur son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*.

À la séance de juin, une recommandation sera émise auprès du CA, sur les changements à apporter, s'il y a lieu, afin que la MRC puisse assumer son rôle et ses responsabilités à l'égard de la gestion des cours d'eau.

05-17-151A **Programme *Mobilisation-Diversité* (volet 1 – Municipalités) – Autorisation pour la signature de l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.**

Considérant que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), a mis en œuvre le Programme *Mobilisation-Diversité*;

Considérant que le Programme *Mobilisation-Diversité* est destiné à appuyer les efforts des instances territoriales ou d'autres organismes pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a déposé un projet le 3 mars 2017, afin d'aller chercher un soutien financier auprès de ce programme pour mettre en œuvre diverses actions identifiées par la Planification stratégique du Témiscamingue;

Considérant que l'entente avec le MIDI vise à appuyer la MRC dans ses efforts visant la concertation et la mobilisation afin d'édifier une collectivité accueillante et inclusive dans le but d'atteindre des objectifs définis;

Considérant que le MIDI versera à la MRC, sous réserve des disponibilités budgétaires, une contribution financière de 44 000 \$ pour une période de 24 mois, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte la responsabilité du soutien financier demandé au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue s'engage à produire un plan d'action dans les 90 jours suivant la date de la signature de la présente entente;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit soutien financier.

Note : M. Daniel Barrette quitte la rencontre; il est 18 h 10.

05-17-152A

Nouveaux locaux pour le service de sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue – Autorisation pour la signature d'un bail avec la municipalité de Laverlochère.

Considérant que suivant l'embauche de nouvelles ressources, découlant de la restructuration administrative, le manque de bureaux s'avère un défi actuel à la MRC;

Considérant que le CA, après avoir pris acte des solutions possibles, favorise l'éclatement de services sur le territoire;

Considérant qu'une correspondance a été adressée à la future Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue, afin de valider la possibilité que les employés attirés au service en sécurité incendie à la MRC de Témiscamingue puissent être installés dans les mêmes locaux que la Régie, et ce, afin de favoriser une synergie entre les équipes de travail;

Considérant que la Régie pourra analyser la demande que lorsque cette dernière sera fonctionnelle;

Considérant que la municipalité de Laverlochère avait déjà informé la MRC que des locaux étaient disponibles dans sa localité;

Considérant qu'après échanges et discussions, les termes du bail furent établis sous consensus des deux parties impliquées;

Considérant la résolution n° 17-05-1684 de la municipalité de Laverlochère, transmise à la MRC de Témiscamingue, autorisant la directrice générale, M^{me} Monique Rivest, à signer le bail, pour et au nom de la municipalité de Laverlochère afin de donner plein effet à cette résolution;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le bail, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, avec prise d'effet au 1^{er} mai 2017.

Information **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question.

05-17-153A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 17 mai 2017
- Comité administratif : 7 juin 2017

Il est 18 h 15.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.